



Visite d'un huissier à mon domicile

Par **vechris**, le **13/08/2014** à **07:53**

bonjour.un huissier a t'il le droit de s'introduire chez moi en mon absence sans que j'ai au préalable reçu d'injonction de payer ou de titre executoire?

Aucun huissier ne s'est présenté chez nous auparavant afin de nous signifier la requête du demandeur.

de plus un huissier a t'il le droit de repartir avec la clé de notre domicile après avoir fait la visite?

MERCI D'AVANCE

Par **Visiteur**, le **13/08/2014** à **14:02**

Bonjour,

je n'ai aucun à priori pour ou contre les huissiers mais il me semble que c'est une profession "sérieuse"; par conséquent je doute qu'un huissier s'introduise chez quelqu'un sans aucune autorisation légale. N'ometteriez vous pas quelques détails dans votre récit ? Vous devez quand même avoir une idée du pourquoi de cette "visite" ?